

L'argent, source de lien et de solidarité

L'engagement financier des congrégations religieuses avec le CCFD

Paris - 7 novembre 2007
Parution mars 2008



L'argent, source de lien et de solidarité

L'engagement financier des congrégations religieuses avec le CCFD

Sommaire

Paris - 7 novembre 2007

Les participants *Page 3*

I. La gestion des ressources financières, Un lieu de mission

Page 4

Débats et échanges

Page 7

1. La rationalisation des ressources et l'engagement financier solidaire
2. Les relations Nord-Sud
3. Finance solidaire et finance éthique : différences et complémentarité

Géneviève Guenard
Econome Générale des Auxiliaires du Purgatoire

II. Le CCFD et les congrégations : Partenaires financiers

Page 13

Débats et échanges

Page 16

1. Les relations avec les congrégations religieuses donatrices
2. La finance solidaire au CCFD : communication et transparence
3. Le partenariat international au CCFD et les partenaires d'Eglise

Julie Stoll
Chargée de relations donateurs exceptionnels au CCFD

Pour en savoir plus... *Page 19*

	CSM	INSTITUT	NOM	Fonction
1	0070	Augustines Hospitalières	DELANNOY Marie Renée	CG
2	0130	Auxiliaires du Sacerdoce	GUIONNET Christiane	EG
3	0130	Auxiliaires du Sacerdoce	SIEFFERT Anne Lise	EG
4	0320	Soeurs de la Charité Notre Dame d'Evron	LEVALET Anne Marie	EG
5	0450	Sœurs de la Divine Providence	HEN Marie Juliette	EP
6	0630	Dominicaines de la Présentation	ERNOU Marie Thérèse	EP
7	0810	Filles de la Charité SC de Jésus	CERNOIS Josette	EG
8	0820	Filles de la Charité	BLANCHET Andrée	SEG
9	0850	Filles de la Croix	BLANCHETTE Doris	AG
10	0860	Filles de Jésus de Ker Maria	FONTAINE Marie Yvonne	EG
11	0860	Filles de Jésus Kermaria	LE FLOCH Marie Thérèse	VP
12	0940	Auxiliatrices de la Charité	GRUSON Dominique	D
13	0950	Congrégation des Filles de la Providence	FRELAUT Marcelle	EG
14	0960	Soeurs Ste Thérèse d'Avesnes	DESMET Anne Marie	D
15	0970	Filles de la Sagesse	DERAM Marie-Agnès	D
16	1040	Filles de Ste Marie de la Présentation	GUIVARCH Marie Joseph	EG
17	1130	Franciscaines missionnaires de Marie	MILLET Jacqueline	RJP
18	1370	Congrégation de l'Immaculée Conception	BELLIARD Monique	EG
19	1420	Congrégation de l'Immaculée St Meen	BECHERIE Marie Thérèse	SCEG
20	1440	Instruction Chrétienne de Saint Gildas	BOUCHAUD Christiane	EG
21	1490	Sœurs de Marie Auxiliatrice	DALY Marjorie	EG
22	1650	Missionnaires ND d'Afrique	ALPHONSO Daphné	EP
23	1680	Soeurs Missionnaires du St Esprit	LAISNE Marthe	EP
24	1680	Soeurs Missionnaires du St Esprit	MILLET Jacqueline	AEG
25	1690	Religieuses de Nazareth	BICHET Anne Marie	EG
26	1700	Congrégation du Saint Esprit	LEFEVRE Etienne	VP
27	1710	Congrégation du Saint Esprit	PERROT Noël	EP
28	1870	Notre Dame de l'Immaculée Conception	MARTIN Michelle	AP
29	2070	Petites Soeurs de l'Assomption	L. MEURINNE Geneviève	EG
30	2070	Petites Soeurs de l'Assomption	MAGE Monique	EP
31	2080	Institut des Petites Sœurs Dominicaines	LESAGE Chantal	EG
32	2180	Petites Soeurs de l'Ouvrier	VAN DE WEGHE Thérèse	EG
33	2280	La Providence de Gap	PERRIN Brigitte	EP
34	2310	La Providence de la Pommeraye	BLIN Denise	CG
35	2320	Providence de Portieux	de VAUCRESSON Annick	AG
36	2450	Soeurs des Sacrés Coeurs de J. et M.	BITEAUD Jacqueline	AG
37	2450	Soeurs des Sacrés Coeurs de J. et M.	CANTMarie Thérèse	EG
38	2830	Soeurs de Ste Chrétienne	WANTZENRIETHER Rose	EG
39	3010	Compagnie de St Ursule	BAYART Anne	EG
40	3130	Soeurs de Jeanne Delanoue	LOITIERE Jeannine	EG
41	3230	Société des Sœurs du Prado	DUBESSY Andrée	EG
42	3240	Sœurs des Campagnes	CESVET Marie Britte	EG
43	3380	Sainte Clotilde	VERMESSE Brigitte	EG
44	3510	Ursulines de Jésus	GROSSIN Christiane	EQECO
45	3700	Frères Missionnaires Des Campagnes	CHEVALLEREAU Edmond	SUP G
46	3700	Frère Missionnaires des Campagnes	TIVOLI Jacques	SG
47	8100	Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs)	VUILLEMIN Guy	AP
48	CSM	Commission Missionnaire de la CSM	SHILL Françoise	

Fonctions : *Conseillère Générale – Econome Générale – Econome Provinciale – Secrétaire Econome Générale – Assistante Econome Générale – Vice Provinciale – Assistant Provincial – Assistant(e) Général€ – Equipe Economique – Supérieur Général*

L'argent, source de lien et de solidarité

L'engagement financier d'une congrégation religieuse avec le CCFD

Intervention de Geneviève Guenard, Econome Générale des Auxiliatrices

I. La gestion des ressources financières, un lieu de mission

J'ai été, durant ces onze dernières années, économiste générale de ma congrégation, les sœurs Auxiliatrices du purgatoire. Nous sommes une congrégation de 600 sœurs environ réparties dans 25 pays.

Nous ne possédons pas d'œuvres ce qui nous a conduit à une gestion assez centralisée pour ce qui concerne le patrimoine de la congrégation. Chaque province gère la part du capital qui lui est confiée pour l'aider dans sa vie courante mais les réserves pour les aides à la vie des sœurs âgées ou les dépenses exceptionnelles pour la formation ou les besoins d'une province sont au généralat. Chaque année le généralat doit assumer les frais liés à sa vie et les sommes demandées au moment du budget par les provinces pour leurs besoins.

Dans les années 96-99, années de grande prospérité de la bourse, la supérieure générale et son conseil ont demandé de vérifier l'adéquation entre les réserves gérées au généralat et les besoins de la congrégation et, si ces réserves étaient trop élevées, de proposer des moyens pour que notre capital soit mis au service d'autres et serve à la construction d'un monde plus solidaire.

C'était le début d'une aventure de partenariat renforcé avec le CCFD et la SIDI. En effet il nous est rapidement apparu que nous pouvions mettre au service d'autres une part assez importante de notre patrimoine. Or, nos sœurs présentent dans les pays les plus pauvres nous renvoyaient que les dons massifs étaient souvent destructeurs dans les sociétés pauvres où elles vivaient. Il nous semblait de plus

important de mettre en place quelque chose qui puisse s'inscrire dans la durée et non pas faire un don une fois pour toute. Nous voulions également pouvoir vérifier avec le temps si nous pouvions réellement nous passer des sommes estimées libérables.

Nous étions déjà actionnaires de la SIDI et souscripteur du FCP *Faim et développement*. Nous nous sommes donc tout naturellement tournés vers la SIDI pour proposer de nous engager davantage. Devant le montant des sommes que nous pouvions engager, Christian Schmitz, son directeur nous a mis en contact avec le CCFD qui détenait alors à lui seul 50% du capital de la SIDI. Le président de l'époque, Gilbert Augé, nous a proposé de nous engager avec le CCFD pour dix ans dans un pacte d'actionnaires. Le CCFD nous vendait une partie de ses parts SIDI mais nous nous engagerions avec lui pour garantir que les objectifs de la SIDI resteraient ceux mis en place par le CCFD pour le soutien à la micro-finance dans les pays plus pauvres et en direction des plus pauvres. Par ce pacte le CCFD pouvait libérer une part de son patrimoine jusque là consacré à la SIDI pour d'autres actions et en même temps il était assuré que la SIDI continuait d'agir dans la ligne qu'il avait déterminée.

En même temps avec la SIDI nous créions un fonds d'incitation au développement, fonds de garantie des risques de change, politique et économique pour un certain nombre d'investissement de la SIDI dans les pays en situation particulièrement difficile. Là encore ce fonds, en permettant de ne pas provisionner

des placements à très haut risque, comme la loi l'y obligeait sans cette garantie, donnait à la SIDI la possibilité d'utiliser davantage son capital au service de ses partenaires engagés dans la micro-finance.

Nous ne pensions, à l'origine, que mettre les fonds dont nous pouvions disposer au service d'autres par qui ils pouvaient être utilisés dans le sens d'une attention à ceux qu'on oublie, ceux qui sont laissés pour compte, ce qui est l'attention particulière de notre *charisme*. Nous faisons confiance au CCFD et à la SIDI pour cela car nous sentions que cet accent faisait partie intégrante de leur action. Choisir d'investir avec le CCFD était pour nous un moyen de développer notre action dans le sens de notre charisme en créant une synergie entre le CCFD, la SIDI et nous.

Mais, le CCFD et la SIDI nous ont proposé de devenir membre du conseil de surveillance de la SIDI et, alors nous nous sommes trouvées engagées dans un partenariat réel qui a élargi nos horizons en particulier en nous donnant de réaliser le domaine économique non pas seulement comme un domaine au service de la mission mais comme un lieu de témoignage de la bonne nouvelle de Jésus Christ.

C'était une première étape importante. C'est dans cette dynamique que nous avons ensuite collaboré avec le CCFD pour la création du FCP Ethique et partage, fonds en action dont le but est à la fois d'apporter des revenus au CCFD mais aussi de lui offrir des moyens de mener davantage son action de plaidoyer auprès des grandes entreprises. Et nous sommes devenues membres du comité d'éthique de ce fonds.

Au chapitre général de 2002 nous rendions compte à la congrégation de l'investissement solidaire mis en place dans ces années de prospérité économique et nous recevions un accord massif et heureux vis-à-vis du chemin parcouru. Mais peut-être un accord un peu lointain : les provinces étaient heureuses des choix posés par le généralat au nom de toutes

mais ne se sentaient pas impliquées pratiquement dans ces choix.

Cependant le krach boursier était commencé et avec lui les revenus du patrimoine à partir desquels le généralat soutenait les provinces disparaissaient. Du généralat nous avons donc envoyé à toutes les provinces l'invitation suivante :

« Au niveau des fonds de solidarité seule une partie est bloquée pour une durée de 10 ans. En cas de nécessité nous pouvons donc demander le remboursement d'une part de ceux-ci. Cependant il serait grave de le demander avant d'avoir tenté toutes les autres possibilités. »

Actuellement les organismes de solidarité appellent à l'aide. Les plus pauvres sont les premiers touchés par la crise. Nous devons essayer de sauvegarder ces fonds par une plus grande rigueur de notre gestion afin de continuer ainsi dans une volonté de solidarité et de partage avec ceux qui souffrent beaucoup plus que nous. Nous appelons donc chaque province à hiérarchiser ses dépenses pour vérifier ce qui est absolument nécessaire et ce qui peut attendre ou ce à quoi nous pouvons renoncer. »

Nous avons développé avec les supérieures provinciales puis les économistes provinciales toute une communication afin que chacune réalise le lien fort entre la gestion au niveau des provinces et la gestion au niveau du généralat.

L'ensemble des provinces qui se sentaient jusque là intéressées mais pas vraiment concernées par les placements solidaires fait au généralat s'est alors investi dans un travail de gestion rigoureux des ressources et des dépenses pour limiter au maximum les nécessités de demande de soutien au généralat. Et nous avons développé en même temps toute une réflexion autour du vœu de pauvreté comme vœu de solidarité.

Ce travail des provinces nous a permis de maintenir nos placements de solidarité et, à

l'occasion de l'entrée dans le pacte d'actionnaires et dans le fonds d'incitation au développement des Sœurs Ursulines de Jésus, de signer à nouveau le pacte d'actionnaires en le prolongeant jusqu'en 2011. Il nous a permis également d'accepter que la totalité des sommes engagées dans le FID (*Fonds d'intervention pour le développement*) soient à risque et non plus seulement 10% de leur montant.

Ce que nous constatons aujourd'hui c'est que notre engagement au côté du CCFD pour une finance solidaire nous a permis, dans la congrégation, de grandir en solidarité entre nous. Dans une étape où le vieillissement confronte chaque province à ses diminutions notre engagement collectif avec le CCFD nous a aidées à ne pas nous replier sur nos pauvretés mais au contraire à prendre conscience de la force que représentait le fait d'agir ensemble.

Notre investissement dans Ethique et Partage nous a également conduit à rencontrer les ICCR (*Interfaith Center on Corporate Responsibility*) à New York : Association d'investisseurs motivés par leur foi pour agir dans l'économie par une activité de plaidoyer (Congrégations Catholique Eglise Protestantes Communautés juives).

Nous commençons à étudier comment utiliser l'ensemble de notre patrimoine comme une force pour agir dans une activité de plaidoyer. C'est pour nous une dimension nouvelle dans laquelle nous voudrions avancer. Avec le maintien et si possible le développement des placements solidaires c'est une des premières orientations définies par le dernier chapitre général pour les années à venir. Et chacune prend la mesure à son niveau de ce que peut signifier une telle orientation.

Je voudrais juste évoquer pour finir la lecture que j'ai faite l'année dernière pour un article que je devais écrire pour la FEDEAR (*Fédération des Equipes Apostoliques de Religieuses*) sur la SIDI.

La SIDI m'avait passé un mémoire sur l'origine du fonds Faim et développement et de la SIDI. J'ai été très frappée de voir que c'est l'engagement des congrégations religieuses qui est l'origine de Faim et développement puis la SIDI.

En 1980, 60 économes de congrégations s'adressaient à Gabriel Marc pour lui exprimer leur désir de création d'outils financiers éthiques. Elles pensaient cette démarche préférable à une attitude de dénonciation pour faire évoluer les réalités économiques et politiques (c'était l'époque de la campagne « Votre banque et l'apartheid »). Ce sont les congrégations féminines apportant leur soutien au CCFD qui ont rendu possible la mise en place par le CCFD des premiers outils de finance solidaire en France. Ce sont elles qui ont permis l'apparition d'un nouveau type d'engagement.

Des moyens financiers, mêmes modestes, un désir d'autre chose, autrement, s'unissant à une capacité de création de nouveaux chemins pour le développement : il me semble que c'est cela que la vie religieuse est capable de réaliser avec la CCFD.

Il s'agit réellement d'un partenariat pour la construction de ce monde plus juste et solidaire qui nous tient à cœur dans nos congrégations et au CCFD. Je crois que ce partenariat est capable de faire surgir du nouveau, d'ouvrir de nouveaux horizons pour le CCFD et pour nos congrégations.

A nous de continuer d'inventer.

Geneviève Guenard
Rencontre CCFD/Congrégations

■

Débats et échanges

Faisant suite à l'Intervention de Geneviève Guenard

Avec la participation de Julie Stoll
et Christiane Vanvincq

1.

La rationalisation des ressources L'engagement financier solidaire

Questions

- *Pouvez-vous nous en dire plus sur le chemin fait entre le généralat et les provinces pour impliquer les communautés ?*
- *Dans la réflexion sur les dépenses et la hiérarchisation des dépenses, avez-vous rencontré des difficultés à cause des différences culturelles sur la conception même de l'argent ?*
- *Quels critères ont-été utilisés pour hiérarchiser les dépenses ?*
- *Votre expérience s'est organisée autour des caractéristiques spécifiques de votre congrégation. Certaines choses ne peuvent être reproduites de manière identique dans nos communautés. Comment passer du spécifique au général ? Comment, nous aussi, avec les contraintes, les forces et les faiblesses qui sont les nôtres, pouvons-nous également agir ?*

Lors de notre réflexion sur la hiérarchisation des dépenses, nous avons fixé deux axes principaux de priorité pour lesquelles une rationalisation des dépenses ne devait pas toucher à la qualité des actions mises en œuvre. **La formation** : c'est là que l'avenir se joue. **La prise en charge des sœurs âgées**, ce qui n'a pas empêché dans certains cas, grâce à la réflexion engagée d'aboutir à une diminution par deux des coûts de prise en charges de ces sœurs.

On a dit « hiérarchisez vos dépenses », mais nous n'avons pas imposé de modèle unique. Nous avons voulu trouver des solutions adaptées au niveau local, aux spécificités culturelles et aux besoins particuliers de nos différentes communautés. Les réponses ont été très différentes d'une province à

l'autre. Aux USA et au Japon ce sont des solutions opposées qui ont été adoptées qui aboutissent à une réduction des dépenses ! Aux Etats-Unis, la province a choisi de vendre la maison médicalisée de la congrégation dont le coût était énorme et les Franciscaines ont accueilli nos sœurs âgées dans leurs maisons de retraites. Ce sont les sœurs elles-mêmes qui ont choisi d'aller finir leur vie « hors d'une maison de la congrégation ». Au Japon, c'est le contraire qui s'est passé : les sœurs étaient souvent séparées dans différentes communautés avec une multiplication du personnel d'assistance, la rationalisation des dépenses s'est faite en construisant une maison de retraite spécifique pour les sœurs de la congrégation.

Au Rwanda nous avons fait un long travail d'éducation sur ce que peut signifier une bonne gestion. Plusieurs sœurs étaient enseignantes dans une école publique de 500 filles dont la gestion nous a été confiée par le gouvernement. Ces sœurs ne touchaient pas de salaire pour leur travail et les élèves de cette école n'étaient pas les plus démunies du pays. Nous avons donc pensé qu'il n'y avait pas de raison que les sœurs travaillent gratuitement pour le gouvernement et nous leur avons demandé de chercher à ce que leur travail soit rémunéré plutôt que de développer des troupeaux de vaches pour trouver des ressources, comme elles cherchaient à le faire, (activité très complexe et peu rémunératrice). Nous avons également décidé de pas nous lancer dans la location de maison, activité pourtant parfois très lucrative : les problèmes éthiques, en cas de non paiement des loyers par les familles, étant insolubles.

Chaque province a travaillé à l'adéquation de ses ressources et de ses besoins sur la durée. Et nous avons entrepris des études démographiques pour bien évaluer les ressources nécessaires à nos besoins pour aujourd'hui, dans 10 ans, dans 20 ans etc. Pour les auxiliaires, traditionnellement la gestion se fait au niveau du généralat. Dans d'autres congrégations cela se fait au niveau provincial. Chaque congrégation qui souhaite s'engager dans une telle démarche doit respecter ses principes de fonctionnements et ses valeurs. Il n'y a pas de solution toute faite. Il faut être inventif.

2. Les relations Nord-Sud

Questions

- *Quel lien faites-vous entre votre expérience et le vœu de pauvreté ?*
- *Comment établir un climat de non-dépendance entre le Nord et le Sud ? »*

Sur la question des dépendances Nord Sud au niveau des congrégations, je ne suis pas pour l'autonomie : je suis pour une interdépendance choisie, assumée et solidaire. C'est la caractéristique de la vie religieuse que d'être solidaire et donc interdépendants des autres membres de sa communauté. Nous n'avons donc pas demandé aux communautés les plus démunies d'arrêter de demander de l'argent au généralat. Il n'en était pas question, c'est là que la mise en commun des biens prend tout son sens.

Nous avons donc insisté sur le fait qu'une bonne gestion ne signifie pas que les communautés doivent cesser de demander de l'argent au généralat. Dans de nombreux cas, il est même essentiel que les communautés continuent à recevoir de l'argent afin d'être en capacité de poursuivre leur mission.

Il faut insister sur l'importance d'impliquer et d'informer toutes les sœurs (ou les frères) d'une congrégation sur les questions de gestion des biens et de ce qui se fait ou peut se faire pour vivre concrètement cette solidarité.

Il est important de trouver au sein des congrégations des compétences financières pour vivre et faire vivre un engagement de la congrégation qui soit porteur de sens. Il faut communiquer sur le fait que le patrimoine de la congrégation peut être utilisé pour des actions de plaidoyer ou de solidarité afin de vivre le domaine financier comme un lieu de mission.

La question de la non-dépendance entre le Nord et le Sud, pour le CCFD se pose un peu différemment. L'objectif d'autonomie est au cœur de

la relation partenariale. Si le CCFD envisage ses partenariats avec des organisations du Sud et de l'Est sur la durée, il n'en n'est pas moins amené un jour à se retirer, au moins financièrement de cette relation. Le CCFD prépare progressivement son retrait avec le partenaire : cela passe, selon les cas, par une diversification des activités du partenaire, par la création d'activités génératrices de revenu (vente de biens ou de prestations de services), par l'accès à d'autres ressources comme la capacité à répondre à des appels d'offres de bailleurs institutionnels, par le développement dans certains pays d'actions d'appel à la générosité du public local etc.

Question

- *Je suis surprise d'entendre que les dons très importants peuvent être destructeurs pour les pays du Sud. Est-ce seulement votre vision ou est-ce également corroboré par des gens de ces pays ?*

Oui il est important de donner avec discernement : c'est-à-dire en adéquation avec les besoins. Un don trop important par rapport aux besoins ou aux capacités de gestion des bénéficiaires peut entraîner de nombreux problèmes : déstabilisation de l'organisation des structures bénéficiaires, gâchis, dépendance, voire dans des cas extrêmes corruption etc.

Question

- *On a beaucoup parlé de l'aide que nous devons apporter aux pays du Sud. N'a-t-on pas également quelque chose à recevoir nous aussi du Sud ?*

Oui bien sûr ! Au niveau des congrégations, on le voit bien lors des échanges qui se font entre sœurs du Nord et sœurs du Sud. Au CCFD également, les actions de développement sont basées sur une éthique du partenariat fortement ancrée dans l'échange mutuel. C'est d'ailleurs pour ça que le CCFD organise chaque année au moment du carême la visite en France d'environ 40 partenaires des pays du Sud et de l'Est : leurs témoignages auprès du réseau CCFD, des donateurs du CCFD et plus largement des communautés chrétiennes est

très enrichissant. Lors de ces temps d'échange et de partage, ce sont eux qui nous apportent leurs savoirs, leurs expériences et leur espérance.

Par ailleurs, le CCFD s'efforce dans de nombreuses initiatives qu'il soutient d'inclure un volet « échange d'expériences » : le CCFD favorise la mise en relation de partenaires issus de différentes zones géographiques pour qu'ils échangent sur leurs pratiques, leurs problèmes, les solutions qu'ils ont mis en œuvre pour résoudre leurs difficultés etc. Ces mises en relation sont fondamentales pour progresser : le Sud apporte au Nord, et il apporte aussi au Sud !

3. Finance solidaire Finance éthique Différences et complémentarité

Questions

- *Nous congrégations, sommes sollicitées par différents types d'investissement. Faut-il miser plutôt sur l'un ou sur l'autre ?*
- *Les placements à risques sont-ils à favoriser ? Comment choisir ?*

Le choix des placements d'une congrégation doit se faire avec discernement. Nous nous posons toujours la question : « ce placement correspond-t-il à quelque chose de notre charisme ? ». Pour nous, le mode de gestion de l'argent doit mettre en œuvre le charisme de notre congrégation. C'est ce que nous avons trouvé dans notre implication dans la Sidi, et dans les Fonds commun de placement « Faim et développement » et « Ethique et Partage - CCFD ». Pour les auxiliaires, il était essentiel que nos placements participent à la construction d'un monde plus juste au niveau international. Pour d'autres congrégations, l'attention aux plus démunis au niveau local sera peut-être plus importante et des placements financiers spécifiques pourront être fait en fonction de cette option.

Notre réflexion sur l'argent, notre engagement dans un processus de rationalisation des dépenses et les investissements financiers dans les activités de la Sidi et du CCFD qui en ont résulté ont été une véritable ouverture : nous avons découvert que l'argent est lieu de mission au même titre que les autres domaines de l'existence. L'économe n'est pas un « Juda », comme je l'ai entendu évoquer dans une réunion inter congrégation internationale. Il ou elle est serviteur d'une Bonne Nouvelle. L'argent est un témoignage de nos engagements. C'est une révolution pour nous, dans l'Eglise, de se dire que l'argent est un domaine de l'annonce de la bonne nouvelle de Jésus Christ. L'argent et le domaine économique sont des lieux de mission aussi légitimes que d'autres activités.

En termes de placements financiers, il y a toujours des choix à faire concernant le degré de risque, le degré de liquidité des fonds investis et les perspectives de croissance du capital mobilisé. Nos engagements financiers auprès du CCFD et de la Sidi ont pris des formes diverses qui répondaient à des besoins spécifiques de mobilisation et d'utilisation des fonds : Notre engagement dans le fonds de garantie étaient extrêmement risqué et mobilisé pour une période de temps fixé à l'avance. Nous avons accepté que le fonds de garantie remis à la Sidi soit complètement à risque avec la possibilité de tout perdre (même si bien sûr ce n'est pas l'objectif). Concernant notre investissement dans le capital de la Sidi : le risque est quasi nul, mais les profits également. Pour le FCP « Faim et Développement » le risque est maîtrisé, on peut attendre une relative croissance du capital et le produit est très liquide : la congrégation peut retirer son placement du jour au lendemain.

L'argent mobilisé dans un investissement donné participe à la mise en œuvre d'une activité économique spécifique (plus ou moins transparente, plus ou moins utile à la bonne marche du monde etc.). Il est de notre devoir de mener une réflexion, au sein de nos congrégations sur les manières dont nous faisons fructifier notre capital. De la même manière que nous nous attachons à faire fructifier les autres talents ou grâces que l'on a reçus.

Question

- *Les différentes réflexions sur l'investissement menées avec le CCFD ou avec l'association Ethique et Investissement avec le fonds « Nouvelles stratégies 50 » pourraient-elles nous aider à nous regrouper et à peser dans les réunions d'actionnaires comme le font les congrégations aux Etats-Unis ?*

Oui, c'est d'ailleurs en partie la mission de l'association « Ethique et Investissement » (www.ethinvest.asso.fr). C'est aussi un des objectifs du CCFD, qui en créant le FCP « Ethique et Partage », géré par la Société Meeschaert, a créé un fonds de plaidoyer. Les congrégations religieuses ont fortement participé à la création de ce fonds en y investissant les premières. L'objectif de ce FCP est non seulement de créer un placement boursier dont les règles d'investissement correspondent aux valeurs éthiques qui sont les nôtres, mais c'est aussi d'avoir un outil financier qui nous permette de rentrer en relation et en dialogue avec les entreprises en tant qu'actionnaires. Nous n'en sommes pas encore au niveau d'engagement financier et d'organisation que l'on observe dans les pays anglo-saxon, mais les premières pierres dans ce sens sont posées.

En 2007 par exemple, entre autre grâce au FCP « Ethique et Partage », Meeschaert, le gestionnaire du fonds, ont rencontré l'entreprise Danone pour discuter avec eux de leur action et évoquer un problème rencontré par des partenaires du CCFD en Indonésie : des communautés rurales avaient des problèmes d'accès à l'eau pour leurs activités agricoles suite à l'implantation d'une usine d'eau dans la région. Danone avait pris le problème très sérieusement et avait fait faire un diagnostic et des études d'impact de l'utilisation des différentes sources d'eau, et financé un plan d'action pour tous les acteurs de la région afin de résoudre le problème.

Par ailleurs, les contraintes réglementaires en France sont telles, qu'il n'est pas aisé de poser des résolutions de petits actionnaires lors des AG d'entreprises cotées en bourse.

Mais Meeschaert s'efforce de participer aux votes des AG des entreprises françaises dans la ligne des critères éthiques définis par le fonds.

L'efficacité de cette démarche se démontrera à la fois dans le temps et avec un accroissement des encours et des souscriptions : pour peser réellement, non seulement dans les réunions d'actionnaires, ou lors de réunions plus informelles avec les instances dirigeants des entreprises, le fonds doit grossir.

Question

- *Quelle est la différence entre les fonds éthiques et les fonds solidaires ?*

L'épargne solidaire : Les produits d'épargne solidaire apportent des financements qui répondent aux besoins de financement de projets solidaires, non satisfaits par le marché. Un produit d'épargne solidaire se distingue d'un produit d'épargne classique par l'incorporation d'un mécanisme de solidarité. Il existe deux mécanismes de solidarité :

- Soit une partie de votre épargne va être investie directement dans des projets solidaires. On parle de produit d'investissement solidaire (par exemple être actionnaire de la Sidi).
- Soit vous partagez les revenus de votre produit d'épargne classique pour soutenir un projet solidaire. On parle de produit de partage. C'est le cas des trois produits d'épargne solidaires proposés par le CCFD : pour chacun d'entre eux, les souscripteurs s'engagent à reverser sous forme de don une partie des revenus tirés de leur épargne pour financer des projets solidaires.

Depuis 1997, le label Finansol distingue les produits d'épargne solidaire des produits d'épargne classique. Le label Finansol vise à donner une garantie de transparence, d'éthique et de solidarité aux produits d'épargne qu'il distingue.

L'épargne éthique : Contrairement à l'épargne solidaire qui appuie des initiatives économiques qui ne trouvent pas de financement dans les circuits financiers classiques, l'épargne éthique ou l'ISR

(L'investissement socialement responsable) privilégie l'investissement en action dans des entreprises classiques (multinationales) en utilisant des critères de sélection sur les performances à la fois financières, sociale et environnementale. Il n'y a pas d'entreprise purement éthique ou 100% socialement responsable. L'ISR est donc une approche comparative, relative qui agrège différents critères et sélectionne avec attention, en fonction des critères éthiques choisis, les titres qui vont composer son portefeuille d'actions. Ce qui fait la différence entre les fonds éthiques proposés c'est le degré de sélectivité. Ce n'est pas la même chose de dire, « on n'investit pas dans les 25% des entreprises les moins bien notées », et « on investit uniquement dans les 25% les mieux notées ». En ce sens, le FCP « Ethique et Partage » proposé par le CCFD, ainsi que le fonds « Nouvelles stratégie 50 » dont le référentiel d'investissement est choisi par l'association « Ethique et Investissement » sont parmi les fonds éthiques les plus rigoureux que l'on trouve sur le marché. La grande originalité du FCP « Ethique et Partage » est qu'il combine, à la fois un mécanisme de partage (épargne solidaire) et un référentiel éthique fort (ISR, ou fonds éthique).

Il n'existe pas d'organisme qui labélise l'épargne éthique comme Finansol le fait pour l'épargne solidaire. C'est donc plus difficile de s'y retrouver dans la variété des offres existantes. On peut néanmoins se référer au guide « Les Placements Ethique et Solidaires » publié par Alternatives Economique et mis à jour tous les deux ans (la version papier est maintenant épuisée, mais on peut retrouver tous les articles du guide en ligne :

http://www.alternatives-economiques.fr/les-placements-ethiques-et-solidaires_fr_pub_226.html.

Question

- *Comment choisir entre toutes les offres qui nous sont faites ? Faut-il quitter un fonds pour investir dans un autre ?*

De manière générale il n'est pas recommandé de mettre tous ses œufs dans le même panier. C'est d'ailleurs une des raisons qui a poussé le CCFD à créer un deuxième, puis un troisième produit financier de partage : cela permet à la fois de

financer des activités différentes du CCFD et de répondre aux besoins de diversification des placements des souscripteurs.

On ne peut pas dire que tel fonds est mieux qu'un autre. Ces trois fonds sont complémentaires à la fois en termes de caractéristiques financières (dans quoi l'argent placé est-il investi, quel est le niveau de risque et le potentiel de croissance), en termes de mécanisme de partage (dividendes, don de parts, partage de la capitalisation...) et en termes d'utilisation qui est faite par le CCFD des revenus partagés (activités de la Sidi pour « Faim et Développement », activité génératrices de revenu et d'insertion en France et en Europe de l'Est pour « Eurco Solidarité », l'ensemble des missions du CCFD pour « Ethique et Partage »).

Question

- *Comment placer des fonds dans la Sidi ? Faut-il passer par le CCFD ?*

Il y a plusieurs manières de participer aux activités de la Sidi. Les fonds apportés par le CCFD via le FCP « Faim et développement » contribuent à l'activité d'accompagnement et de conseil des structures de micro finance, partenaires de la Sidi dans le monde.

On peut également participer aux activités d'investissement de la Sidi en devenant directement actionnaire de son capital. Le capital de la Sidi est intégralement utilisé pour le renforcement des capacités financières de la Sidi. C'est-à-dire qu'il est réinvesti dans des structures de micro finance, partenaires de la Sidi, dans les pays du Sud et de l'Est. Actuellement le CCFD et deux autres congrégations religieuses (les Auxiliatrices et les Ursulines) sont les actionnaires majoritaires et sont liés par un pacte d'actionnaires. Plus de 700 autres actionnaires non institutionnels (individus et congrégations) possèdent 25% du capital et sont représentés par l'association ESD (Epargne Solidarité développement). On trouve tous les renseignements sur le rôle d'ESD et sur comment devenir actionnaire de la Sidi sur le site internet de la Sidi

<http://www.sidi.fr/participer.php>
<http://www.sidi.fr/doc/ESD.pdf>

Question

- *Quelles relations et quelles différences entre les projets Sidi et les projets CCFD ?*

La Sidi est une filiale du CCFD qui a été créée spécifiquement pour renforcer les activités de micro finance dans les pays du Sud. Elle est donc spécialisée dans les questions de microcrédit, de micro-épargne et de micro-assurance. Si les valeurs qui l'animent sont les mêmes que celles du CCFD, ses modes d'engagement sont différents. Quand la Sidi choisit d'appuyer un partenaire, elle investit dans son capital et devient, lorsque cela est possible, membre du Conseil d'Administration de la structure. L'appui financier de la Sidi est un appui en capital qui doit, au terme du partenariat, être remboursé afin que l'argent puisse être réinvesti pour appuyer d'autres structures de micro finance.

Au CCFD, les domaines d'intervention sont plus diversifiés et couvrent la quasi-totalité des champs du développement: souveraineté alimentaire, soutien au développement d'activités génératrices de revenus, structurations d'organisations paysannes, promotion d'une culture de paix et des droits humains, projets socio-éducatifs en milieu urbain ou ruraux etc. L'appui financier des partenaires se fait sous forme de don ou de subvention. Le partenaire reste totalement décisionnaire et maître des initiatives qu'il met en œuvre.

Il arrive parfois, que le CCFD et la Sidi appuient les mêmes partenaires sur des volets d'activités différents : la Sidi pourra apporter du capital à une structure de micro-finance ainsi que ses conseils méthodologiques pour renforcer les compétences organisationnelles du partenaire. Le CCFD pourra appuyer ce même partenaire sur des activités qui ne peuvent pas encore être financées par les revenus issus de l'activité de micro-finance mais qui sont néanmoins nécessaires pour améliorer l'impact sur le terrain de l'action du partenaire (formation des parties prenantes, mise en réseau etc.).



<http://www.sidi.fr/index.php>

Création

La société **SIDI, Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement**, a été créée par le **Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD)** en 1983, afin de prolonger et diversifier son **action dans le domaine économique**.

Partenaires

Les partenaires de la **SIDI** sont des **structures diversifiées** : associations locales, ONG financières, sociétés, institutions de micro finance, mutuelles de solidarité, coopératives d'épargne et de crédit, banques solidaires.

Elles répondent toutes aux besoins de financement de petits entrepreneurs des pays en développement, artisans, commerçants, paysans, porteurs de projets économiquement viables, mais exclus des circuits bancaires classiques, faute de garanties et de ressources propres.

Résultats

Depuis sa création en 1983, la **SIDI** a développé des **partenariats avec 47** institutions de financement et d'accompagnement de petites entreprises **dans plus de 30 pays**, en **Afrique**, en **Amérique du Sud**, et en **Asie**. Son **portefeuille** (prise de participation et prêts) s'élève à **plus de 6,5 millions d'euros**. Grâce aux mécanismes de crédit mis en place localement, le réseau des partenaires de la **SIDI** a permis l'octroi, depuis 4 ans, de plus de **2 millions de prêts**, de 50 à 5.000 euros, à des **micro-entrepreneurs** de ces pays. Ces prêts ont été remboursés à plus de **96%**. La **SIDI** a contribué à la création, en 1985, de **PROFUND**: structure continentale de financement en **Amérique du Sud**. Depuis, plus de **1.500.000 prêts** ont été octroyés, à travers 12 établissements financiers de proximité.

Les relations donateurs au CCFD

II. Le CCFD et les congrégations

Partenaires financiers

Intervention de Julie Stoll, CCFD

Chargée de développement des dons exceptionnels

Introduction

Les congrégations religieuses sont engagées avec le CCFD à plusieurs niveaux

Engagement financier

Le CCFD, créé en 1961 pour mobiliser les communautés chrétiennes face au scandale de la faim dans le monde, a dès le début, bénéficié du soutien des congrégations religieuses.

Engagement bénévole dans le réseau

De nombreux religieux et religieuses sont membres des équipes locales du CCFD et participent à l'éducation au développement. Ils relaient les campagnes d'opinion du CCFD, dans les paroisses, les mouvements, la vie associative et prennent part à l'organisation de la collecte locale, notamment au moment du carême.

Engagement dans le développement

Certains partenaires du sud sont des congrégations, ou ont été « fondés » par elles ou par des religieux toujours de près ou de loin engagés auprès d'elles.

Engagement dans la réflexion

Réfléchir aux problématiques complexes de notre monde, s'informer mutuellement sur les implications de nos actions au Nord comme au Sud, capitaliser, faire circuler, échanger, nos expériences acquises, expertises dans les tous les domaines de nos intérêts communs.

Les congrégations, Alliées solides et incontournables

Quelques chiffres

Les congrégations religieuses donnent au CCFD environ 900 000 € par an (en cumul de dons directs et de dons. issus des placements financiers : FCP « Faim et Développement », SICAV « Eurco Solidarité » et FCP « Ethique et Partage-CCFD »). Cela représente des sommes très importantes en termes de montants investis. Pour le CCFD, cette forme de don est également un signe fort d'engagement sur la durée. *L'engagement financier des congrégations religieuses représente une source de revenus fondamentale pour le CCFD et pour le financement de ses missions.*

Quand une communauté religieuse fait un don : ce ne sont pas des individus qui donnent, mais une communauté d'hommes ou de femmes qui choisissent de mettre en commun leurs biens et leurs ressources.

Parmi les « grands donateurs », il y a une forte proportion de congrégations. Cela montre à quel point l'attachement aux valeurs de partage, au combat pour la justice, l'attention aux plus pauvres, la recherche pour une plus grande simplicité de vie, influencent l'acte même du don.

Le CCFD et les *Relations Donateurs*

Les dons issus de la générosité du public et des congrégations représentent plus de 80% des ressources du CCFD : près de 30 millions d'euros par an sont collectés auprès d'environ 300 000 donateurs. Les relations donateurs au CCFD sont donc cruciales pour la pérennité de ses actions. Mais, que veut dire « Relations Donateurs » ? Quelles activités cela recouvre ?

- **Les activités du siège**

Faire appel

Le CCFD envoie 3 ou 4 appels au don par an, au moment du Carême et à Noël, temps forts de la vie des chrétiens ; ainsi qu'en septembre, mais à une moindre échelle.

Etre en relation

Nous diffusons 4 Lettres d'information par an, dont une qui inclue les informations financières avec les faits et chiffres clés de l'année précédente. Pour ceux qui le souhaitent un certain nombre d'autres documents complémentaires peuvent être communiqués : Rapport d'activité annuel, Rapport financier, Panorama des principaux projets, Newsletter électronique etc. *Tous ces renseignements sont disponibles à tout moment sur le site du CCFD.*

Fabienne Leduc (01 44 82 80 58) est chargée de répondre à toutes les sollicitations et questions des donateurs : changements d'adresses, demandes d'information sur les produits financiers, les legs, toutes demandes concernant les mailings, le partenariat, les pays...

Solliciter pour l'action

Nous sollicitons également la participation des donateurs en les encourageant à participer à nos actions localement : rencontre des partenaires, campagnes : *L'Europe plume l'Afrique ! Le Soja contre la vie ! Annulons la dette ! Contrôlez les armes !...*

- **Le lien avec le Réseau**

La relation avec les donateurs en lien avec le Réseau est plus directe puisque les bénévoles rencontrent les donateurs lors des animations qu'ils organisent, au moment de la campagne de carême, ou lors de rencontres avec les partenaires du Sud et de l'Est. L'implication forte au niveau local a un impact important sur l'efficacité des courriers d'appel au don du CCFD.

- **L'information**

Participer à un « pot commun »

Faire le choix de donner au CCFD, de le soutenir financièrement, c'est faire le choix de soutenir ses deux missions : appui aux partenaires du Sud et de l'Est et développement des actions d'éducation au développement ici en France.

C'est donc choisir de déléguer son soutien à un intermédiaire, le CCFD, dans sa démarche de développement qui vise l'autonomie de gestion et de décision des partenaires, associations d'acteurs locaux, mieux à même de définir et de mener les actions qui conviennent pour l'amélioration de leurs conditions de vie.

Informé de manière transparente

Pour de nombreux donateurs, le partage est un geste dicté avant tout par le cœur. Mais cela ne les empêche pas de vouloir connaître la manière dont leur don est utilisé, de quelle manière l'argent participe au développement et à la lutte contre la faim, comment la relation partenariale au CCFD est envisagée, comment les projets financés sont choisis, suivis et évalués etc.

Il est primordial de mériter la confiance des donateurs. Et cela passe aussi par la transparence financière, et le contrôle annuel très poussé du Comité de la Charte.

Pour le CCFD, comme pour la majorité de nos donateurs, le don est envisagé comme un partage. Vous donnez donc nous vous *rendons* : de l'information, des nouvelles des partenaires, réussites, difficultés rencontrées aussi...

Humaniser les relations Nord/Sud

Informers les donateurs c'est aussi leur *donner la possibilité de rencontrer l'autre* : cela peut se faire tous les ans au moment de la visite de partenaires du Sud et de l'Est pendant le carême, ou lors d'un voyage d'« immersion », ou aussi par la lecture des Lettres d'information...

Dans la continuité de la confiance à instaurer, démontrer que les dons faits sont utilisés avec efficacité est nécessaire, sachant que nous appuyons nos partenaires dans la durée, et nos donateurs, dans l'ensemble nous soutiennent également sur la durée !

Julie Stoll
Direction Relations Donateurs CCFD

LE COMITE DE LA CHARTE DU DON EN CONFIANCE

est un organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public.

Sa vocation est de promouvoir la transparence et la rigueur de la gestion pour permettre le « don en confiance ».

Le Comité a élaboré une Charte de Déontologie et donne son agrément aux organisations qui s'engagent volontairement à la respecter et à se soumettre à ses contrôles.

Fort de plus de 18 ans d'expérience, il réunit aujourd'hui 55 associations et fondations, membres agréés.

Seules les organisations agréées sont autorisées à apposer sur leurs documents la marque d'agrément :



Débats et échanges

Faisant suite à l'Intervention de Julie Stoll

1.

Les relations avec les congrégations donatrices

Question

- *Quel est votre rôle concret auprès des donateurs et en particulier des congrégations ?*
- *Quel intérêt y a-t-il à savoir si un don vient d'un particulier ou d'une communauté ?*

Je m'occupe plus spécifiquement des relations avec les donateurs du CCFD qui font des dons *importants*. Dans certains cas, les « gros » dons impliquent de répondre à des questions juridiques spécifiques (notamment en matière de succession pour les individus qui ont des descendants) et il est indispensable que le CCFD soit à même de fournir une réponse et une orientation de qualité aux questions qui lui sont posées.

Parfois il s'agit d'expliquer de manière approfondie les spécificités des différents placements financiers de partage proposés par le CCFD pour aider un particulier ou une congrégation à faire ses choix.

Mon rôle est également d'organiser des rencontres et de favoriser la création de nouvelles relations entre le CCFD (bénévoles, salariés, partenaires des pays du Sud) et des donateurs. L'idée est de donner plus de sens à l'acte de don : grâce à ses donateurs, le CCFD soutient des initiatives qui ont un fort impact sur le terrain. Il s'agit de rendre ces changements visibles et compréhensibles aux yeux de tous ceux qui soutiennent le CCFD.

Je travaille étroitement avec Christiane Vanvincq depuis deux ans pour la préparation des « journées d'automne » afin de fournir les réponses les plus

pertinentes aux préoccupations des congrégations religieuses et ensuite faire le lien « en interne » pour répondre à ces préoccupations et améliorer, le cas échéant, certaines procédures.

Il est important pour nous de bien connaître les donateurs. Les dons faits par une personne morale sont souvent d'un montant plus élevé, mais surtout ils relèvent d'un processus de décision différent de celui fait par une personne physique. Les attentes des uns et des autres en termes d'information et de relation sont également différentes (mode de paiement, incidences fiscales, connaissance des partenaires, rapports d'activités...).

Question

- *Les dons des congrégations sont-ils en baisse ou en hausse ?*

Les dons des congrégations religieuses sont relativement stables et en légère hausse depuis quelques années : les religieux et religieuses sont des partenaires très fidèles du CCFD ! Certaines congrégations connaissent des difficultés financières ou une diminution de leurs ressources disponibles due à leur démographie, mais dans l'ensemble elles continuent à soutenir le CCFD. D'autres disparaissent du territoire français et dans le processus de liquidation de leurs biens, font des dons parfois très importants au CCFD. D'autres se portent relativement bien financièrement et restent fidèles donateurs et partenaires financiers du CCFD.

2

Communication et transparence sur la finance solidaire au CCFD

Question

- *Nous souhaiterions plus d'information sur la gestion et l'utilisation des fonds. Il y a quelques années nous étions invités à 2 réunions par an. Nous voudrions être plus impliqués en tant que souscripteurs. Le fonctionnement du système doit être plus transparent.*

Il convient de différencier les niveaux : l'information faite aux prospects, qui ne sont pas encore souscripteurs, et celle faite aux souscripteurs. Les niveaux d'information, la régularité et le niveau d'implication de ces deux publics ne sont pas identiques.

L'information des prospects

Concernant l'information donnée aux sympathisants et donateurs du CCFD qui ne sont pas encore souscripteurs, les principales sources d'information et de communication sont les suivantes :

- Le site internet du CCFD
- Fabienne Leduc : chargée de relations avec le public
- Les Lettres trimestrielles du CCFD
- La newsletter électronique
- Les courriers d'appel au don
- Les rencontres avec le public
- Les journées CCFD/congrégations

L'information des souscripteurs

Pour les personnes (morales et physique) qui sont déjà souscripteurs d'un ou de plusieurs produits financier de partage, le CCFD envoie une information systématique :

Faim et Développement

Une lettre d'information par an qui détaille les performances financières et illustre l'utilisation des fonds au profit d'associations partenaires de la Sidi.

[A noter, que les congrégations religieuses ont peu répondu à l'appel fait il y a quelques années pour siéger au Comité d'orientation du FCP « faim et développement » au titre des investisseurs institutionnels.]

Eurco Solidarité

Les souscripteurs reçoivent une lettre d'information par an qui donne des informations financières et présentent les projets en France et en Europe de l'Est financés par les fonds issus du partage.

Ethique et Partage

Lors de l'Assemblée Générale des souscripteurs en novembre 2007 il a été décidé de supprimer la rencontre annuelle. Il y a aujourd'hui plusieurs milliers de personnes qui souscrivent à ce fonds et l'organisation d'une grande réunion annuelle a un coût que le CCFD ne peut pas se permettre de supporter financièrement chaque année.

Une charte de communication a été adoptée pour fluidifier et renforcer les relations avec les souscripteurs. Cette charte prévoit la communication de tous les comptes-rendus du Conseil d'Ethique trois fois par an sur un espace dédié du site internet du CCFD.

Par ailleurs, une communication plus complète sur les performances financières et le fonctionnement du fonds est faite une fois par an en Avril.

Les actionnaires de la SIDI

Les congrégations qui sont actionnaires de la Sidi et membres de l'Association *Epargne Solidarité Développement (ESD)* reçoivent une ou deux fois par an des courriers spécifiques.

Aujourd'hui ESD communique via un feuillet à part inclus dans les numéros de « Info'sidi », journal d'information de la Sidi, qui paraît une ou deux fois par an. Dans le ESD de septembre 2007 figure une présentation détaillée de tous les membres du conseil d'administration ;



Le CCFD a choisit d'améliorer la qualité de l'information fournie, son accessibilité et de multiplier « les points d'entrée » pour répondre aux questions que peuvent se poser les souscripteurs actuels et potentiels. La création en 2005, d'un poste dédié aux relations avec les « grands donateurs » ainsi que le développement du site internet répondent en partie à ces préoccupations.

En 2008, le CCFD, la Sidi et le Crédit Coopératif célébreront ensemble les 25 ans du premier produit financier de partage : le FCP « Faim et Développement ». A cette occasion, ils prévoient d'organiser ensemble une rencontre spécifique pour les congrégations qui sont toujours actives et innovantes dans ce domaine de la finance éthique et solidaire.

3.

Le partenariat international au CCFD et les partenaires d'Eglise

Questions

- *Quel droit de regard de la part des congrégations donatrices sur les projets financés par le CCFD ? On se demande parfois comment sont choisis les partenaires ?*
- *Nous nous sentons partenaires du CCFD en tant que donateur, mais beaucoup plus rarement partenaires lorsqu'il s'agit de nos initiatives dans les pays du Sud. Nous faisons des demandes et nous ne recevons pas de réponse...*
- *En fait, on peut penser que l'on existe quand on est donateur, mais sur le terrain, on ne cherche pas à nous connaître...*

Les orientations générales du CCFD sont du ressort de l'AG, dont les membres sont les représentants des 28 mouvements et services d'Eglise qui composent l'association. Concernant les projets, les dossiers sont instruits par les chargés de missions, salariés du CCFD et sont validés par des instances associatives spécifiques composées de membres de l'AG et de membres du réseau. C'est à eux que reviennent les décisions en dernière instance.

Les donateurs sont informés des différents projets financés par le CCFD dans les mailings d'appel au don, les Lettres d'informations... Mais un donateur n'est pas actionnaire d'une entreprise et il n'y a pas de lien direct entre le fait d'être donateur, et le fait d'avoir un droit de regard sur les projets financés.

Le CCFD continue de financer de nombreuses initiatives portées par des religieux, des prêtres ou des diocèses dans les pays du Sud. Mais cela se fait de manière discrète... Vous ne verrez pas en Afrique ou dans n'importe quel pays du Sud ou de l'Est le logo du CCFD comme l'on peut voir celui de nombreuses autres ONG. Cette discrétion ne signifie pas que nous ne sommes pas présents y compris aux côtés de nos partenaires d'Eglise. Ceci dit, nous avons probablement à travailler à rendre plus visibles l'ensemble de ces initiatives.

Il conviendrait par ailleurs que les congrégations religieuses soient plus systématiquement informées sur le partenariat CCFD/Congrégations dans les pays du Sud. Ce travail d'information sera probablement fait dans les mois et années à venir.



Pour répondre aux questions posées sur le partenariat et les partenaires d'Eglise, il nous a semblé intéressant de diffuser la note du Délégué Général du CCFD, Antoine Malafosse, à l'attention des Equipes d'animation des Délégations diocésaines et des responsables d'équipes locales du CCFD, qui traite largement de ces questions (*mars 2008*) :

1. **Le Rapport d'Orientation 2008 - 2012**
2. **La Collégialité du CCFD**
3. **La relation aux Eglises locales**
4. **La Notoriété du CCFD**
5. **Les critères de choix des partenaires**

- critères liés à notre identité et mission*
- critères basés sur l'expérience*
- les choix des pays et les axes de priorités*
- critères classiques d'évaluation de projets*
- le « Pot commun »*



Pour en savoir plus...

INFORMATIONS SUR LE **CCFD**

Site : www.ccfcd.asso.fr

INFORMATIONS **DONATEURS**

f.leduc@ccfd.asso.fr – tél. 01 44 82 80 58

INFORMATIONS LIEN **CCFD/CONGRATIONS**

c.vanvincq@ccfd.asso.fr

Les religieux, les investissements et le plaidoyer – mars 2007

L'argent, source de lien et de solidarité – mars 2008

INFORMATIONS SUR LA **SIDI**

<http://www.sidi.fr/participer.php>

<http://www.sidi.fr/doc/ESD.pdf>

INFORMATIONS SUR LES **PLACEMENTS ETHIQUES**

http://www.alternatives-economiques.fr/les-placements-ethiques-et-solidaires_fr_pub_226.html

INFORMATIONS SUR LE **COMITE DE LA CHARTE**

<http://www.comitecharte.org/index.php>

